CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Danier Leather, Inc

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Commerce et investissement

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Pour donner suite à l'engagement du gouvernement de faire du Canada d'ici 2015 un pays ne prélevant aucun droit de douanes sur les produits manufacturés, Danier Leather recommande que le gouvernement révise la liste tarifaire en vue de s'attaquer aux désavantages concurrentiels auxquels sont assujettis les manufacturiers, détaillants et exportateurs canadiens par rapport à leurs concurrents aux États-Unis.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Cette recommandation n'exige pas de décaissement direct de fonds fédéraux, mais pourrait avoir une incidence sur les recettes publiques. Cela dit, Danier estime que la perte des recettes serait compensée, au moins en partie, par l'augmentation des impôts sur le revenu perçus par suite des investissements, des bénéfices et de la création d'emplois dans le secteur manufacturier.

Par ailleurs, la perte de recettes résultant d'une décision de ne pas maintenir ou de ne pas accroître notre compétitivité vis-à-vis les États-Unis serait importante. Des études récentes concluent que le magasinage transfrontalier coûte chaque année 20 milliards de dollars à l'économie canadienne et que ce coût pourrait être atténué.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Les consommateurs canadiens bénéficieront de cette mesure grâce à la compétitivité des prix et à une augmentation des choix qui en découle.

Les détaillants canadiens bénéficieront de cette mesure par suite de la réduction du magasinage transfrontalier et de l'augmentation des ventes résultant de la compétitivité des prix.

Les manufacturiers canadiens bénéficieront de cette mesure grâce à la compétitivité du coût des intrants, qui leur permettra d'accroître leurs activités et de développer davantage les possibilité d'exportation.

Les recettes publiques augmenteront puisque l'activité économique et manufacturière sera davantage concentrée au Canada.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

La mise en oeuvre de cette recommandation compléterait les efforts substantiels des pouvoirs publics visant à réduire le coût des biens achetés par les Canadiens, aiderait les manufacturiers à réduire le coût de leurs intrants, augmenterait la compétitivité des détaillants et exportateurs canadiens et créerait des emplois tout en réduisant les charges fiscales.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Établie en 1972, la société Danier Leather s'est imposée comme le styliste, manufacturier et détaillant verticalement intégré le plus important au Canada et en Amérique du Nord dans le domaine des produits de cuir et de suède pour hommes et femmes. Nous possédons actuellement 89 boutiques au Canada et nous employons plus de 1 000 Canadiens, dont plusieurs sont associés à nos activités de fabrication canadienne.

L'actuel gouvernement a fait des efforts substantiels pour accroître la compétitivité des manufacturiers, notamment en supprimant les droits de douanes sur des milliers d'intrants manufacturiers. De plus, le ministre Flaherty a déclaré qu'il ambitionne de faire en sorte que, d'ici 2015, les manufacturiers canadiens n'aient plus à acquitter de droits de douanes sur leurs intrants. Nous applaudissons à cet objectif.

L'incidence des droits de douanes sur les consommateurs canadiens a été un point central de l'étude du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur les causes des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis. Le comité a entendu des témoignages selon lesquels 78 % des produits importés au Canada et assujettis à des droits de douanes commandaient des taux tarifaires plus élevés qu'aux États-Unis. Le comité a reconnu la valeur de cette explication et a recommandé ce qui suit :

« Le comité recommande que le ministre des Finances effectue un examen exhaustif des droits de douane canadiens, tout en tenant compte des conséquences que cela pourrait avoir sur les fabricants canadiens, de manière à réduire les écarts de prix de certains produits entre le Canada et les États-Unis. »

Dans le budget de 2013, le ministre Flaherty a réagi en réduisant les droits de douanes sur bon nombre de produits de consommation, dont des articles de sport et des vêtements pour bébé. Nous nous réjouissons de cette importante modification, dont bénéficieront les familles et les consommateurs canadiens.

Les coûts des intrants et des biens de consommation finis destinés à la revente ont une incidence substantielle sur notre rentabilité en tant que manufacturier et en tant que détaillant. Alors que le gouvernement continue de réviser et de rajuster le régime tarifaire canadien, nous croyons qu'il devrait adopter une approche de grande envergure. Dans la conjoncture économique actuelle, et compte tenu de la complexité des chaînes mondiales de valeur, même de petits rajustements peuvent avoir un effet substantiel.

D'ici 2015, les taux tarifaires sur certains de nos intrants et importations augmenteront de 13 %, soit plus du double que le taux de 6 % prélevé par les États-Unis sur les mêmes produits. Il en résultera une aggravation de notre désavantage concurrentiel actuel par rapport à nos concurrents américains.

Alors que Danier se prépare à prendre des décisions concernant ses besoins manufacturiers nationaux et ses projets de pénétration de nouveaux marchés d'exportation, ce désavantage concurrentiel est particulièrement grave et aura forcément des répercussions sur nos projets.

Les sociétés canadiennes comme Danier sont tenues de réduire leurs marges en deçà de celles des concurrents américains pour maintenir leur part de marché et se retrouvent donc avec moins de capitaux à investir dans la croissance.

Danier Leather recommande donc que le Canada cherche à faire en sorte que certains taux de droit de la nation la plus favorisée (NPF) soient ramenés à des niveaux égaux ou inférieurs à ceux des États-Unis afin d'assurer un environnement plus concurrentiel au Canada pour l'investissement manufacturier. Tous les consommateurs canadiens bénéficieraient d'une telle mesure.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.